Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1903)
Heft: 1

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-241204

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Numéro 1 Année 1903 15 mars

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 19 février 1903, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

A la suite de la démarche dont le Comité avait été chargé, M. et Mme Sigg ont retiré leur demande de démission.

La radiation est appliquée à une sociétaire dont le cas comporte, conformément à l'art. 6 des statuts, cette mesure extrême.

M. le Président donne lecture de la circulaire envoyée par le bureau du Comité central aux membres du Comité, et concernant les questions à mettre à l'étude pour le Congrès scolaire de 1904 à Neuchâtel. A la suite de la demande qu'il avait formulée dans l'*Educateur* du 1er novembre 1902, le Bureau a reçu, à titre de propositions, les questions suivantes :

1° *Le jardin scolaire.* 2° *Le rôle social de l'école populaire.* 3° *Création d'un diplôme international romand.* 4° *Les examens de recrues.* 5° *L'enseignement complémentaire pour les jeunes filles.*

Le Bureau propose de s'en tenir aux deux dernières, et prie les membres du Comité central de faire parvenir leur avis avant le 20 février, tout en considérant leur silence comme une adhésion à son choix.

M. *W. Rosier* donne quelques explications à ce sujet et trouve judicieux le choix du bureau.

Nous aurons ainsi à nous occuper de questions concernant particulièrement chacun des deux sexes.

Après un échange de vues entre MM. *Rosier, Léon Favre* et le *Président*, au sujet de la procédure suivie par le Bureau, l'assemblée décide d'adhérer tacitement à la proposition ci-dessus.

M. *le Président* donne quelques renseignements sur les annonces de la couverture du Bulletin. Deux sociétés d'assurances, la « Genevoise » et la « Caisse de Prévoyance Suisse » cherchaient à monopoliser la publicité que peut leur offrir notre organe : c'est la dernière qui l'a emporté pour le prix de cent francs par an.

M. le Président recommande de favoriser autant que nous le pourrons les personnes qui, en ayant recours à notre Bulletin pour faire de la réclame, nous offrent ainsi une ressource appréciable.

2° Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire.

Ces 3 rapports, présentés par MM. Baatard, Charvoz et Favas, sont approuvés.

M. le Président adresse à notre zélé et distingué trésorier, M. Charvoz, des remerciements bien dus à son dévouement incessant.

Du rapport de M. Favas, nous extrayons ce qui suit:

184 ouvrages, comprenant 212 volumes, ont été mis en circulation. 100 sont rentrés. Pour un certain nombre des autres, le délai de 2 mois est expiré. A ce propos, M. Favas rappelle les art. 4 et 5 du règlement de la bibliothèque :

Art. 4. — Les livres doivent être rapportés dans les 2 mois qui suivent l'inscription.

Art. 5. — Un sociétaire qui désire garder un livre plus de 2 mois doit prendre, à l'expiration de ce temps, une nouvelle inscription.

Le Département de l'Instruction publique nous a fait don de 16 ouvrages très intéressants, dont la liste a été publiée